



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 19 décembre 2017 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères Francine Marcoux, Sandra Dicaire et Janie Vallée ainsi que messieurs Jean Laniel et Clément Larocque.

**ÉTAIT absent :** Monsieur Jean-Claude Larocque.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2018;
4. Période de questions (relatives au point 3 seulement);
5. Levée de la séance extraordinaire.

**S17-12-258**

#### **POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 19 DÉCEMBRE 2017**

PROPOSÉ PAR madame Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**S17-12-259**

#### **ADOPTION DU BUDGET 2018**

ATTENDU le règlement numéro 174 qui autorise l'imposition d'une taxe foncière annuelle par résolution;

ATTENDU QUE les dépenses prévues au budget 2018 s'établissent à 1 679 537,00 \$;

ATTENDU QUE les recettes non foncières représentent un montant de 616 138,00 \$;

ATTENDU QU'afin d'obtenir un budget équilibré (revenus et charges) un montant de 1 063 399,00 \$ doit provenir des recettes foncières;

ATTENDU QUE la valeur imposable des immeubles portés au rôle pour 2017 est présentement de 177 233 200,00 \$;

ATTENDU QUE le budget 2018 est composé des charges et des revenus suivant :

**CHARGES**

ADMINISTRATION	462 475,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	228 488,00 \$
TRANSPORT	514 674,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	192 624,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	107 880,00 \$
LOISIR & CULTURE	111 662,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	14 511,00 \$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	47 223,00 \$

**TOTAL :** 1 679 537,00 \$

**REVENUS**

TAXATION FONCIÈRE	1 063 399,00 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	251 924,00 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	39 363,00 \$
TRANSFERTS	102 117,00 \$
SERVICES RENDUS	162 674,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	47 560,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	3 500,00 \$
INTÉRÊTS	9 000,00 \$

**TOTAL :** 1 679 537,00 \$

## EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Clément Larocque

ET RÉSOLU QU'une taxe foncière de 60 ¢ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2018;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un taux d'intérêt annuel de 13 % soit facturé sur les arrérages;

ET QU'un taux de pénalité annuel de 5 % soit facturé sur les arrérages.

Adoptée à l'unanimité.

**S17-12-260****LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE** (19 h 07)

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Roland Montpetit, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.